

AQVITANIA

TOME 20

2004

Revue interrégionale d'archéologie

Aquitaine

Limousin

Midi-Pyrénées

Poitou-Charentes

Revue publiée par la Fédération Aquitania

avec le concours financier

du Ministère de la Culture, Direction du Patrimoine, Sous-Direction de l'Archéologie,

du Centre National de la Recherche Scientifique,

de l'Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3

SOMMAIRE

JOURNÉE D'ÉTUDE (Bordeaux - 23 novembre 2003)

TEMPLES ROUNDS MONUMENTAUX DE LA GAULE ROMAINE

J.-P. BOST,	
Introduction	7
GRUPE DE RECHERCHES SUR PÉRIGUEUX,	
La Tour de Vésone à Périgueux (Dordogne) : nouvelle lecture	13
P. AUPERT,	
Reconstitution du temple circulaire de Barzan et mathématiques grecques.....	53
C. DOULAN,	
Le sanctuaire de la Garenne à Aulnay-de-Saintonge (Charente-Maritime) : aspects architecturaux	69
D. RIGAL,	
Le temple gallo-romain de Cahors	85
CHR. DARLES,	
Le temple rond de Cahors- <i>Divina</i> , hypothèses de restitution	95
V. BROUQUIER-REDDÉ, S. CORMIER, K. GRUEL, C. LEFEVRE,	
Essai de restitution du sanctuaire de <i>Mars Mullo</i> à Allonnes (Sarthe)	105
ARTICLES	
J.-FR. BUISSON, J. GOMEZ DE SOTO,	
La statue de divinité assise en tailleur du Champ de l'Église à Agris (Charente) et les "dieux gauchers" d'Aquitaine (Centre-Ouest continental)	125
J. M. VALLEJO RUIZ,	
La flexión indoeuropea en <i>-(o)n</i> ; algunos datos onomásticos galos e hispanos	133
A. BARBET, F. MONIER, J.-P. BOST, M. STERNBERG, AVEC COLL.,	
Peintures de Périgueux. Édifice de la rue des Bouquets ou la <i>Domus</i> de Vésone II - Les peintures fragmentaires	149

R. PLANA-MALLART, FR. RÉCHIN, AVEC COLL., L'étude d'un territoire béarnais : occupation du sol et formes de l'habitat rural à l'époque romaine (canton de Thèze, Pyrénées-Atlantiques)	221
J. GAILLARD, ANNEXES : N. LAURANCEAU ET J.-CL. LEBLANC, La carrière gallo-romaine de l'Île Sèche à Thénac en Charente-Maritime	259
V. GENEVIÈVE, Les monnaies antiques de Brion - Saint-Germain-d'Esteuil	283
A. BOLLE, AVEC COLL., L'habitat médiéval de La Laigne (Charente-Maritime)	309
BR. VÉQUAUD, La céramique de l'habitat médiéval de La Laigne "Le Pré du Château" (Charente-Maritime)	357
J. MASSON, M. MARTINAUD, L'abbaye Saint-Pierre de l'Isle : implantation de chanoines réguliers dans le Médoc	395

NOTES

J.-M. BEAUSOLEIL, FR. MILOR, Éléments de chronologie d'un itinéraire de long parcours : la coupe du chemin de Manot à Chabanas, commune de Saint-Junien (Haute-Vienne)	415
N. SAEDLOU, M. DUPÉRON, Objets gallo-romains en bois découverts à Saintes (Charente-Maritime) : utilisation et origine de l'approvisionnement de quatre essences	423

MAÎTRISES

É. MARCHADIER, Typo-chronologie de la céramique du premier âge du Fer en Saintonge et Aunis	433
A. FILIPPINI, Les couteaux du premier âge du Fer dans le sud-ouest de la France	435
C. LAPORTE-CASSAGNE, La céramique gauloise issue des fouilles des allées de Tourny à Bordeaux (1971-1972)	438
G. LANDREAU, L'habitat de hauteur de Vil Mortagne (Mortagne-sur-Gironde, Charente-Maritime) et son environnement à la fin de l'âge du Fer	441
D. BOYER, Étude de topographie funéraire dans les cités de Gaule méridionale. L'interdit funéraire en milieu urbain, du Haut-Empire au haut Moyen Age	443
M. VIVAS, Le site du Mas d'Aire-sur-l'Adour : apports de l'étude archéologique et des sources hagiographiques	445

Mâitrises

Delphine Boyer

Mémoire de maîtrise
Ausonius, Université Michel de
Montaigne de Bordeaux 3, 2004.
Directeur : Isabelle Cartron, Maître
de conférence

Étude de topographie funéraire dans les cités de Gaule méridionale.

L'interdit funéraire en milieu urbain, du Haut-Empire au haut Moyen Age

Cette étude, qui confronte sources historiques et archéologiques, s'intéresse à l'évolution de l'interdit funéraire *in urbe* en Gaule du Sud de son application théorique à partir du Haut-Empire à sa lente désagrégation au cours du haut Moyen Age.

Le principe de séparation entre monde des morts et monde des vivants, principalement conditionné par la généralisation, dans la société romaine, de la croyance en la souillure induite par les cadavres, explique couramment le positionnement *extra muros* des nécropoles dans l'Antiquité et l'Antiquité tardive. Son application ne fut cependant pas exclusive durant cette période et certaines sépultures vraisemblablement établies en ville, datées du 1^{er} siècle a.C. au VIII^e siècle, constituent des exceptions à la loi dont l'identification, souvent rendue problématique par une méconnaissance de la

réalité urbaine passée, a nécessité la création d'un catalogue de notices où chaque tombe est individuellement considérée dans son contexte.

Cicéron délivre, dans son *Traité des Lois*, la plus ancienne mention de l'interdiction d'incinérer et d'ensevelir les morts *in urbe* ; il en attribue la transmission à la *Loi des XII Tables*, promulguée à Rome en 451-450 a.C. ¹ Aux 1^{er} et II^e siècles, l'interdit était généralement respecté dans les provinces impériales, probablement diffusé par le biais de codes municipaux dont l'existence nous échappe ². Bien que n'en soit attesté aucun rappel dans la

1. Cicéron, *de Legibus*, II, 23, 58 : *Hominem, mortuum – inquit Lex XII Tabulis – in urbe ne sepelito neve urito.*

2. Par exemple la *Lex coloniae Genetivae* (c. 73) de la colonie d'Urso, en Bétique.

législation, diverses sources littéraires font état de grands personnages ayant bénéficié d'une tombe *intra muros*; la récurrence de cette thématique chez Plutarque traduisant peut-être un questionnement social sur le bien-fondé de ce principe dès le Haut-Empire³. En Aquitaine romaine, de rares sépultures urbaines, telles les incinérations mises au jour à proximité du *forum* de l'antique Limoges par J.-P. Loustaud et plusieurs inhumations d'enfants, témoignent de la précocité d'une pratique funéraire divergente à caractère privé.

Pour les III^e et IV^e siècles, tandis que des auteurs comme Servius ou Eutrope rapportent d'autres exceptions à la règle, aucune tombe d'adulte n'a pu clairement être identifiée en ville⁴. Un voisinage de plus en plus étroit est cependant perceptible entre morts et vivants en Gaule méridionale avec la création fréquente de nouvelles zones d'inhumation sur des secteurs anciennement urbanisés, par exemple à Saintes où une nécropole s'est développée sur le site de "Ma Maison" dès la fin du III^e siècle. Dans les provinces d'Aquitaine, la construction d'enceintes réduites prolonge souvent de manière tangible la séparation entre les deux mondes; pourtant, la structure même des soubassements de ces remparts, qui présentent bien souvent des éléments funéraires en remploi, illustre un apprivoisement certain de la mort. Une telle évolution est par ailleurs observable dans la topographie de villes demeurées ouvertes où de nouvelles limites symboliques ténues (rues, ruelles...) séparent désormais parfois les nécropoles de l'habitat : cette promiscuité inédite atteste d'un changement des mentalités déjà bien affirmé au IV^e siècle.

Aux V^e et VI^e siècles, l'interdit est plusieurs fois mentionné dans les grandes compilations de droit romain⁵, tandis que le canon 18 concile de Braga I, tenu en Espagne wisigothique (561), inclut le seul rappel à la loi connu dans la législation chrétienne. Face à ce relatif silence des autorités religieuses, la littérature hagiographique relate, dès le V^e siècle et notamment au VI^e siècle avec Grégoire de Tours, l'exposition temporaire de certains défunts dans l'*ecclesia*⁶, cette pratique se doublant bientôt de l'introduction de reliques dans les églises urbaines. Sur le terrain, l'entrée des morts en ville semble se concrétiser à partir des V^e-VI^e siècles avec les premières sépultures établies dans les groupes épiscopaux paléochrétiens, à l'intérieur ou à l'extérieur d'églises. Dans le Sud-Ouest, les fouilles extensives des premières cathédrales et de leur environnement direct étant encore rares, Poitiers fournit l'exemple unique d'une nécropole à inhumation implantée *intra muros*, au nord-ouest du baptistère Saint-Jean⁷. D'une manière plus générale, les divers cas recensés dans le Sud-Est – Aix-en-Provence, Genève... – témoignent d'une lente évolution du phénomène, finalement concrétisé par l'établissement du premier réseau paroissial urbain (XI^e-XII^e siècles).

3. Plutarque, *Questions Romaines*, LXXIX ; *Publicola*, 23, 5 ; *Numa*, 12, 1 ; *Lycurgue*, 27, 1.

4. Servius, *Commentaire sur l'Énéide de Virgile*, XI, 206 et Eutrope, *Abrégé d'histoire romaine*, 8, 5.

5. *Code Théodosien* (9, 17, 6), *Lex Romana Wisigothorum (Sententiae Pauli)*, I, 21, 2-3), *Corpus Iuris Civilis*, (Ulpien, *Digeste*, 47, 12, 3, 5 & *Code Justinien*, III, 44, 12).

6. Grégoire de Tours, *Glor. Conf.*, 102, *Lib. Vit. Patr.*, VI, 7....

7. Le Masne de Chermont, N. (1987) : "Les fouilles de l'ancien évêché de Poitiers", *Aquitania*, 5, 149-175.